

DEMANDE DE REGIME SPECIAL D'ETUDES

Le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiants en Formation Initiale et ne peut être accordé aux étudiants en Formation Continue ou en Apprentissage.

*A retourner avant le 17 Novembre 2024 (semestre 1)
Avant le 16 Mars 2025 (semestre 2)*

Par email : Au secrétariat pédagogique de votre composante

N° Etudiant :

Nom : Prénom :

Tel *Email :

Inscription en : L1 L2 L3

Master 1 Master 2

Promotion :

En AJAC (étudiant ayant un semestre de retard) : Non Oui Si oui lequel :

Je remplis l'une des conditions suivantes :

- Je suis un étudiant salarié**
*Attestation de l'employeur récent **ET** Contrat de travail ou arrêté de nomination (au semestre ou à l'année)*
- Je suis un étudiant élu aux conseils de l'Université**
Procès-verbal des élections
- Je suis un chargé de famille**
*Photocopie du livret de famille **ET** Extrait d'acte de naissance*
- Je suis un étudiant handicapé**
Attestation de la MDPH
- Je suis un sportif de haut niveau**
Attestation de la Commission nationale vous reconnaissant la qualité de sportif de haut niveau
- Je suis étudiant d'échange inter-universitaire**
Copie de la convention pour l'année en cours
- Je suis demandeur d'emploi depuis au moins trois ans**
Attestation actualisée du Pôle Emploi précisant la date de la 1^{ère} inscription

Je demande le bénéfice du Régime Spécial pour :

le premier semestre le deuxième Semestre toute l'Année universitaire

Date : _____

Signature de l'étudiant :

L'étudiant doit remettre cette fiche complète par email accompagnée des pièces justificatives au secrétariat pédagogique de son DFR.

***NB :** L'étudiant doit remettre cette fiche complète par email accompagnée des pièces justificatives au secrétariat pédagogique de son DFR.*

NB :
- L'étudiant RSE, dispensé de TD, est autorisé ponctuellement et chaque fois qu'il le peut, à assister aux séances de Travaux Dirigés (TD), et ne peut en être exclu même s'il ne figure pas sur les listes des inscrits pédagogiques.

- L'étudiant RSE est dispensé du contrôle continu et régulier des connaissances, sauf s'il fait la demande contraire par écrit, courrier adressé au Directeur de son DFR (sauf le DFR SJE)

TOUTEFOIS, si la matière est évaluée **UNIQUEMENT** en contrôle continu l'étudiant doit se rendre au cours et épreuve de contrôle continu.

ATTENTION Tout dossier incomplet sera refusé, et l'étudiant se verra automatiquement inscrit en Régime Normal.

***Les convocations sont envoyées UNIQUEMENT par email.**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Demande Acceptée

Demande Rejetée

Motif

Premier semestre

Deuxième Semestre

Année universitaire

Date : _____

Signature du Directeur du DFR : -----

L'étudiant doit remettre cette fiche complète par email accompagnée des pièces justificatives au secrétariat pédagogique de son DFR.

NB : *L'étudiant doit remettre cette fiche complète par email accompagnée des pièces justificatives au secrétariat pédagogique de son DFR.*

NB :

- L'étudiant RSE, dispensé de TD, est autorisé ponctuellement et chaque fois qu'il le peut, à assister aux séances de Travaux Dirigés (TD), et ne peut en être exclu même s'il ne figure pas sur les listes des inscrits pédagogiques.

- L'étudiant RSE est dispensé du contrôle continu et régulier des connaissances, sauf s'il fait la demande contraire par écrit, courrier adressé au Directeur de son DFR (sauf le DFR SJE)

TOUTEFOIS, si la matière est évaluée **UNIQUEMENT** en contrôle continu l'étudiant doit se rendre au cours et épreuve de contrôle continu.

ATTENTION Tout dossier incomplet sera refusé, et l'étudiant se verra automatiquement inscrit en Régime Normal.

***Les convocations sont envoyées UNIQUEMENT par email.**